

Déclinaison régionale de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des Troubles du neuro-développement (TND) 2018-2022

Point d'étape 2020

*Document de présentation de la réunion CTRA
du 16 décembre 2020*

[La feuille de route 2019-2022 régionale](#) présentée au Comité technique régional autisme (CTRA) le 8 mars 2019 et publiée le 2 avril 2019 par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes vient en déclinaison de la stratégie nationale, et planifie un programme d'actions et de mesures spécifiques et pluriannuelles en direction des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme.

Ce point d'étape annuel vise à présenter l'ensemble des mesures d'ores et déjà mises en œuvre et celles à venir en déclinaison des orientations régionales.



Engagement n° 1

Remettre la science au cœur de la politique publique de l'autisme

LE PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Pour en savoir +

• [Plan de formation des CRA](#)

• [Présentation du dispositif START](#)

• [Dispositifs Trans thématiques : formations croisées pour une école inclusive, santé mentale \(Centre Jean Bergeret\)](#)

L'accompagnement des pratiques professionnelles et la formation sont des leviers mobilisables pour poursuivre la diffusion et la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques et pour le déploiement de chacun des engagements de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND.

Ce programme s'intègre dans une politique globale d'accompagnement des pratiques professionnelles. Il contribue ainsi aux politiques inclusives, au soutien des aidants, et à l'accès aux soins somatiques. Il vient renforcer et/ou compléter les actions et projets de formation déjà intégrés à la feuille de route.

• Les objectifs du programme

- Garantir la qualité et actualiser les contenus des formations en intégrant notamment la dimension TND, dans la continuité des précédentes actions.
- Favoriser l'acculturation et le décloisonnement des pratiques professionnelles dans une logique parcours au sein des territoires.
- Contribuer au développement des compétences et/ou à l'actualisation des connaissances des professionnels des 3 lignes¹.
- Soutenir les dirigeants et les encadrants dans leur projet d'adaptation des pratiques professionnelles TSA / TND et **renforcer les compétences et l'expertise de la ligne II.**
- **Améliorer l'accompagnement des adultes avec TSA.**
- Harmoniser et articuler l'offre de formation pour un accès équitable pour l'ensemble des professionnels de la région.

• Partenariat et parties prenantes

- Les opérateurs de compétences: la construction d'un plan régional d'accompagnement des pratiques avec les OPCO, CNFPT, l'ANFH² s'est faite dans un contexte de mise en œuvre de la réforme de la formation continue. Elle a permis d'identifier et de préciser les besoins puis de cibler largement les professionnels des trois lignes exerçant au sein d'ESMS et intervenant autour du parcours de vie de la personne.
- Les 2 Centres ressources autisme (CRA).
- Les organismes de formation.
- Les associations de familles et d'aidants.

¹ Les 3 lignes sont entendues comme la graduation de l'offre selon son degré de spécialisation et d'expertise. Ligne 1 : ressources de proximité pour le repérage/dépistage, ligne 2 : ressources pluri-professionnelles en charge des bilans, évaluations diagnostics, accompagnement et soins, ligne 3 : ressources d'expertise réservée aux cas complexes.

² **OPCO** : opérateurs de compétences / **CNFPT** : centre national de la fonction publique territoriale / **ANFH** : association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier.

• Stratégie de déploiement

- Intégrer un objectif dans les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)³ pour inciter les ESMS à une meilleure adéquation des compétences et des pratiques aux publics accueillis, avec un focus sur les TSA.

- **Accompagner dans une logique « parcours » : proximité, pluridisciplinarité, formation en équipe et des équipes.**

L'accompagnement des pratiques professionnelles nécessite que soient impliqués les dirigeants et les cadres de proximité et que soit formée une majorité des équipes (formations en groupes), si possible in situ, pour faire évoluer les organisations.

- **Articuler les actions des 2 CRA : établir un seul plan de formations accessible pour toute la région.**

- **Permettre aux professionnels des CRA d'exercer leur expertise : soins, diagnostic, douleur...**

- **Prendre appui et impliquer les associations et des familles.**

• Évolution et modernisation des outils pédagogiques

- Évolution des interventions sur-mesure.

- Diversification des approches pédagogiques, développement de la formation à distance.

- Intégrer les questions de l'organisation et du transfert des compétences dans les contenus.

- Organisation de formations croisées, inter disciplinaires, inter structures, inter secteurs.

Ce plan se déploie progressivement au sein de la région.

En chiffres

2 200 000 €

Financements ARS

Plus de **11 000** professionnels formés

12 000 personnes sensibilisées d'ici à fin 2023

70 Formations TEACCH déployées in situ d'ici à fin 2023

³ [Schéma régional de santé \(SRS\) \(2018-2023\)](#)

INITIER LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION

L'ARS confirme l'intérêt d'engager une démarche de certification pour les ESMS afin de garantir l'inscription de la structure ou du service dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques, axée sur la formation des personnels, et mesurant la satisfaction des usagers et de leurs familles.

En amont de la certification, la formation, comme le requiert la stratégie TSA au sein des TND, est prioritaire et incontournable.

Pour ce faire, des moyens substantiels sont engagés en Auvergne-Rhône-Alpes pour le programme d'accompagnement des pratiques professionnelles, renforçant la formation d'une même équipe et les interventions *in situ* (cf *supra*).

De plus, la mise en œuvre récente du certificat national d'intervention en autisme⁴, viendra renforcer les compétences des professionnels dans le domaine du repérage, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

Dans le cadre des CPOM, l'accent est mis sur l'accompagnement des publics TSA-TND et la prise en compte des approches spécifiques relatives aux publics accueillis ou les types d'accompagnement proposés. Les structures accueillant ces publics sont encouragées à renseigner le livret LAARA et peuvent s'engager dans une démarche de certification de leur choix (dont Handéo), notamment dans le cadre d'une certification globale et de leur projet d'établissement.

À consulter

Communiqué de presse du Centre hospitalier Le Vinatier du 12.10.2020

[Le centre hospitalier Le Vinatier obtient le label de centre d'excellence autisme et troubles du neuro-développement à Lyon et en région Auvergne-Rhône-Alpes](#)

LABELLISATION D'UN CENTRE D'EXCELLENCE : iMIND

« iMIND » fait désormais partie des Centres d'excellence autisme et troubles du neuro-développement labellisés en France. Ce centre d'excellence lyonnais, coordonné par le Pr Caroline Demily au Centre hospitalier Le Vinatier et par le Dr Angela Sirigu à l'Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod du CNRS, est consacré aux questions de l'adulte et de la transition enfant / adulte. Co-construit avec les associations de familles et d'usagers, iMIND réunira dans la région Auvergne-Rhône-Alpes des équipes cliniques et scientifiques afin de mettre la recherche participative au cœur du soin et d'assurer un meilleur accès au diagnostic, à une médecine personnalisée et à la citoyenneté.

⁴ Décret n° 2020-1064 du 17 août 2020 relatif au certificat national d'intervention en autisme



Engagement n° 2

Intervenir précocement auprès des enfants présentant des différences de développement, afin de limiter le sur-handicap

POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PLATEFORMES DE COORDINATION ET D'ORIENTATION (PCO)

À consulter

Pour les professionnels
[Guide du repérage réalisé par la délégation interministérielle à l'autisme et aux troubles du neuro-développement.](#)

Article sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
[Troubles du neuro-développement : l'intervention précoce s'organise en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

L'intervention précoce est l'une des mesures phares de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des Troubles du neuro-développement (TND). Elle repose notamment sur la mise en place, par les agences régionales de santé, de plateformes d'orientation et de coordination capables de proposer aux familles, dès les premiers signes d'alerte, une prise en charge adaptée à leur enfant âgé de 0 à 6 ans.

En 2019, ces plateformes ont été mises en œuvre sur les départements :

- du Rhône (3 PCO portées par la Fondation OVE, l'AGIVR et la Fondation ARHM) ;
- de l'Isère (réseau ANAIS et centre hospitalier Alpes-Isère) ;
- du Cantal, de l'Allier et du Puy-de-Dôme (Adapei 15)

L'ARS poursuit le maillage du territoire en 2020 sur les départements de l'Ain, les Savoie/Haute-Savoie, les Drôme/Ardèche et les Loire/Haute-Loire.

La Plateforme de coordination et d'orientation de l'Ain a démarré son activité le 1^{er} octobre 2020, portée par les PEP 01. Celle de la Savoie/ Haute-Savoie a été désignée le 1^{er} novembre (CHS). Les deux dernières PCO de Drôme/Ardèche et Loire/Haute-Loire viendront finaliser le maillage en janvier 2021.

Enfin, annoncée en conférence nationale sur le handicap le 11 février 2020, l'extension des PCO aux 7-12 ans doit se concrétiser par un décret à paraître. Le cahier des charges national est en cours de rédaction. Le déploiement devrait être progressif en l'initiant sur les territoires dont l'offre est la mieux structurée.

En chiffres

698

Enfants adressés aux PCO au 1^{er} octobre 2020, dont 589 forfaits validés (84 %) et 455 initiés

Renforcement du budget des PCO

à hauteur de **240 516 €** au lieu de 205 124 €, en plus des **4.3M€** de l'enveloppe de soins de ville pour les forfaits

Points d'attention :

- L'arrêté relatif à l'intervention des psychologues n'est pas paru à ce jour.
- Certains secteurs demeurent faiblement pourvus en paramédicaux et médicaux, ce qui constitue un frein au repérage et à l'accompagnement.
- Le développement de l'offre d'aval des PCO est nécessaire pour éviter les ruptures.
- L'implication des structures de niveau 2 dans le fonctionnement des PCO demeure inégale.
- Un effort est à porter sur la formation des médecins et leur implication dans le parcours de l'enfant.

**LE PLAN D'ACTION DE RÉDUCTION DES LISTES D'ATTENTE
ET D'ACCÈS AU DIAGNOSTIC DES CENTRES RESSOURCES AUTISME (CRA)**

Les CRA sont un élément central du dispositif de diagnostic de l'autisme, mais ils sont embolisés en partie par des demandes de diagnostics non complexes, et doivent pouvoir se recentrer sur leur rôle d'animation du réseau et d'expertise sur des diagnostics dits de niveau 3. Une mission nationale diligentée en 2019 a permis de faire le point sur leur fonctionnement, le nombre de dossiers en attente et les délais.

Les CRA ont, à la suite de ces constats, élaboré des plans d'actions visant à réduire le nombre de diagnostics en attente et à optimiser leur fonctionnement interne (modification des procédures internes, diagnostics modulaires...) selon 3 axes :

- **renforcer ponctuellement les moyens humains** afin d'agir sur les diagnostics en attente ;
- **favoriser la montée en compétences des professionnels partenaires** pour établir des diagnostics de niveau 1 et 2 (structuration des niveaux de diagnostics) ;
- **structurer l'offre entre les 3 lignes diagnostics pour le secteur adulte et enfant en évaluant précisément les demandes.** Compte tenu des difficultés sur le champ du diagnostic adulte, un chargé de mission spécifique est mandaté pour réaliser une étude des ressources et besoins. Ses conclusions ont vocation à être partagées avec les financeurs afin de structurer une offre efficiente pour ce public dont les 3 consultations diagnostiques adultes Asperger sont un maillon.

Le plan d'action du CRA Rhône-Alpes est validé et peut d'ores et déjà être mis en œuvre ; il vient en soutien aux demandes en attente au CRA Auvergne.

1 028 706 €

*consacrés
au plan
d'action
de réduction
des files
d'attente
et d'accès
au diagnostic
des CRA
pour la région*



Engagement n° 3

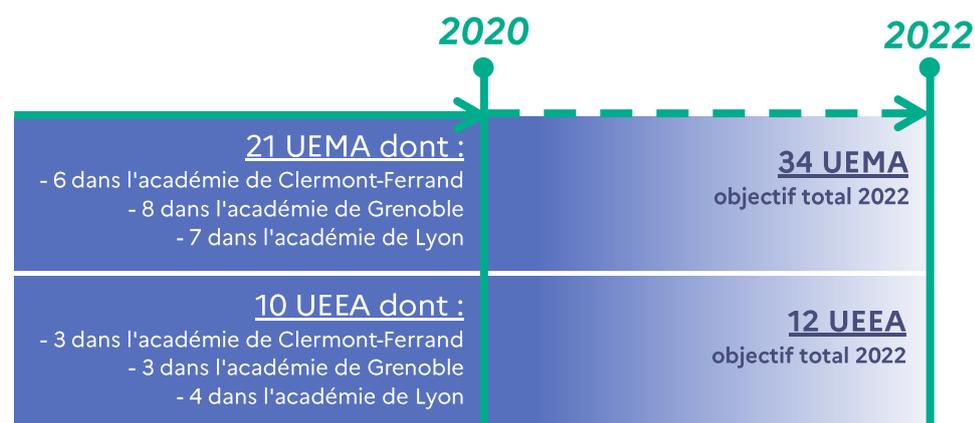
Rattraper notre retard en matière de scolarisation des enfants autistes, et permettre à tous les enfants d'aller à l'école

POINT SUR LES CRÉATIONS D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENT SPÉCIFIQUES POUR ENFANTS AVEC TSA

À la fin de l'année 2020, au niveau régional, on dénombre :

- 21 Unités d'enseignement maternelle pour enfants avec TSA (UEMA), dont 5 ouvertures à la rentrée 2020, en vue d'une programmation totale de 34 d'ici à 2022.

- 10 Unités d'enseignement élémentaires pour enfants avec TSA (UEEA) dont 6 nouveaux dispositifs créés à l'automne 2020 (UEEA ou Dispositif d'autorégulation) sur une programmation totale de 12, d'ici à 2022.



RENFORT DE L'OFFRE PCPE POUR LES JEUNES

Aujourd'hui, on compte une soixantaine de Pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) sur l'ensemble du territoire régional, majoritairement orientés vers un public enfant. Ces pôles permettent de **prévenir les ruptures de parcours** en organisant un accompagnement adapté aux besoins des personnes au plus près de ses lieux et de son parcours de vie.

Il s'agit d'un dispositif souple, adaptable et innovant qui permet d'apporter une réponse ajustée aux besoins les plus complexes, en proposant aux personnes des plans d'interventions individualisées qui exigent la **coordination d'une pluralité de professionnels, en particulier avec les libéraux, dans une visée inclusive.**

Les PCPE apportent une offre complémentaire pertinente pour répondre aux situations des personnes sans solution adaptée d'accompagnement, ou avec un risque de rupture de parcours, ou pour des personnes en situation de

11

nouveaux dispositifs créés à la rentrée 2020

46

unités d'enseignement en 2022 dont 34 UEMA et 12 UEEA

À consulter

Article sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

[Les PCPE accompagnement plus de 1 000 personnes en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

handicap complexe (complexité des situations ou complexité des interventions).

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en 2021, engagera 1 300 000 € pour renforcer des PCPE ayant une action effective dans la prévention des ruptures de scolarisation.

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE SESSAD

En complément des UEEA et UEMA précitées, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes poursuit le développement des accompagnements médico-sociaux favorisant notamment les parcours scolaires des enfants. **254 places** de SESSAD dédiées aux enfants avec TSA ont été créées entre 2014 et 2020, engageant plus de 5 M€. Et ces mesures financières nouvelles sont complétées par des opérations de transformation de l'offre médico-sociale engagées au sein des CPOM.

6 167 213 € supplémentaires sont réservés au développement de l'offre SESSAD en 2021, soit au moins 300 places nouvelles. **Parmi ces places nouvelles, une partie sera fléchée sur l'autisme.**

D'ores et déjà, 5 départements bénéficient dès le début de l'année 2021 de places nouvelles TSA : Ain, Ardèche, Drôme, Rhône/Métropole lyonnaise et Haute-Savoie, soit 1 167 213 € répartis entre les 5 territoires, compte-tenu des taux d'équipement, des listes d'attente, et de la dynamique démographique. **Une cinquantaine de places sera ainsi créée sur le 1^{er} semestre 2021.**

Le solde de l'enveloppe (5 000 000 €) pour environ **250 places** est réparti entre les départements selon les critères ci-dessus. **Une priorité sera accordée au nécessaire développement des accompagnements précoces, en aval des plateformes de coordination et d'orientation (voir la partie dédiée ci-dessus).**

Ces places seront mises en œuvre entre avril et la fin de l'année 2021.

6 167 231 € engagés par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, pour la création de 300 places de SESSAD, courant 2021.

FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Comprendre les TSA pour mieux accompagner les enfants concernés, telle est l'ambition du guide gratuit de 36 pages, présenté le 16 octobre 2019 devant des AESH de l'académie de Lyon.

Principalement destiné aux accompagnants, il peut aussi aider les enseignants, souvent démunis face au handicap. Il se divise en 26 fiches thématiques. Réalisé par le collectif inclusif sur l'initiative de Bleunetwork, soutenu par l'ARS et l'Éducation nationale, le livret a été distribué dans les 3 académies de la région et est disponible en ligne.





Engagement n° 4

Soutenir la pleine citoyenneté des adultes et s'assurer de l'adéquation des réponses aux besoins

PLAN DE REPÉRAGE DES ADULTES EN ESMS

L'ARS et le CRA de Lyon organisent ensemble la déclinaison régionale du plan national de repérage des adultes non ou mal diagnostiqués dans les ESMS et établissements de santé mentale. L'objectif de ce plan est d'adapter le projet personnalisé et les interventions aux besoins de la personne TSA dans le respect des recommandations de bonnes pratiques mais également de faire monter en compétences les professionnels de ces structures.

La mise en œuvre a été retardée du fait de la crise sanitaire. Elle sera donc progressive avant la **généralisation à toute la région et aux 2 secteurs, médico-social et sanitaire, à horizon 2022-2023.**

En 2020, des établissements médico-sociaux de 6 départements sont engagés dans ce plan, avec la constitution d'un binôme de professionnels internes à l'ESMS, dédié au repérage, qui bénéficie d'une formation par le CRA et d'un soutien pour réaliser ces repérages et favoriser l'adaptation des accompagnements.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes accompagne la mise en œuvre de ce plan triennal par des crédits ponctuels à hauteur de 1 000 000 €.

Point d'étape :

- Information aux ESMS réalisée en octobre 2020
- Départements concernés en phase initiale : Ain, Ardèche, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie.
- 120 ESMS concernés dont 84 EAM (FAM) et 36 MAS.

CONSULTATIONS ASPERGER

- 3 consultations destinées au public adulte Asperger sont en œuvre en région :
- Centre référent de réhabilitation psychosociale et de remédiation cognitive (C3R) en Isère (file active au 31 août 2020 : 85 personnes).
 - Lieu d'évaluation et d'accompagnement autisme haut niveau (LE(a)2HN) dans la Loire (file active au 31 décembre 2019 : 247 personnes).
 - Unité Trouble du spectre de l'autisme de l'adulte (TS2A) dans le Rhône / Métropole (file active au 31 décembre 2019 : 66 personnes).

Afin de continuer à mailler le territoire, le projet de création d'une consultation adulte en ex-Auvergne est en cours d'étude.

À compter de janvier 2021, la consultation TS2A du Rhône est renforcée par un budget complémentaire afin d'ouvrir le dispositif à Drôme Ardèche.

CRÉATION DE PCPE POUR LES ADULTES

Sur la totalité de l'offre régionale des 60 PCPE dénombrés en 2020, 7 PCPE (190 places en file active) sont destinés au public adulte, pour des profils divers (toutes déficiences, TSA, Prader Willy, handicaps rares...)

Fort de ce constat, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes engage 3 150 000 € pour compléter l'offre existante ou créer une offre de PCPE destinée au public adulte sur tous les départements de la région. Cette offre fera l'objet d'un appel à candidature à paraître pour une mise en œuvre **en septembre 2021**.

LES « SAMSAH RÉTABLISSEMENT »

En 2019, l'ARS, les Conseils départementaux et la métropole lyonnaise, ont commencé à équiper toute la région en Services d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (SAMSAH), formés aux pratiques de réhabilitation psycho-sociale, avec un objectif de rétablissement facilité par un accès au logement. Cette offre nouvelle de 308 places bénéficie prioritairement aux adultes en situation de handicap psychique, ayant un parcours dans une filière sanitaire de réhabilitation psycho-sociale. Si les publics avec TSA ne sont pas prioritairement ciblés, ils sont, dans les faits, bénéficiaires d'une partie de cette offre (6 %). Ces SAMSAH pourront « faire école » et voir leur périmètre élargi, sous réserve d'une évaluation à conduire.

La mise en œuvre progressive dans la région sera terminée en 2021, avec l'ouverture des SAMSAH de l'Ain, l'Allier et de l'équipe mobile de la Haute-Loire.

INSTALLATION DES OFFRES ADULTES RESTANT À OUVRIR AU TITRE DU 3^e PLAN AUTISME

90 places sont en cours d'installation sur la programmation initiale du 3^e plan autisme, toutes dédiées sur le secteur adulte. Ces projets concernent 5 places de MAS en Haute-Savoie, un EAM (ex-FAM) de 45 places en Isère et un EAM de 40 places dans la Métropole de Lyon.

Ces structures ont ouvert de manière anticipée et partielle dans l'attente du bâtiment définitif :

- l'EAM de l'Isère en accueil de jour pour 11 places en avril 2020 ;
- l'EAM de la Métropole de Lyon pour 24 places.
- Enfin, les 5 places de MAS en Haute Savoie sont transformées en 19 places d'EAM, en accord avec le conseil départemental, et l'opérateur ciblé initialement. Le projet nécessitant une construction, les 19 places sont mises en service en tant qu'accueil de jour dans l'attente du bâti permettant l'hébergement.

OFFRE POUR LES SITUATIONS COMPLEXES OU NÉCESSITANT UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Plusieurs nouveaux services et unités d'hébergement pour les personnes avec TSA vont être créés au bénéfice des situations dites complexes ou nécessitant un accompagnement renforcé. L'ARS mobilise à ce titre des financements

complémentaires à ceux de la stratégie nationale autisme, à hauteur de 8,4 M €.

Concernant l'offre avec hébergement, plusieurs unités de vie seront créées, avec un étayage médical renforcé, en EAM ou en MAS.

Un cahier des charges élaboré au niveau national sera prochainement disponible, concernant des petites unités résidentielles, spécialisées dans l'accueil d'adultes avec troubles du spectre de l'autisme associés à des comorbidités relevant d'autres troubles du neuro-développement, en situation très complexe. L'ARS soutiendra la création d'au moins une unité de ce type dans la région.

En complément de cette unité très spécifique, répondant à un cahier des charges très exigeant, d'autres offres avec hébergement seront développées, pour des publics dont les besoins d'accompagnement sont moindres mais nécessitent toutefois un accompagnement renforcé par rapport à une structure « classique ». Une adaptation régionale du cahier des charges quant au public cible pourrait être envisagée, sans toutefois dénaturer l'ensemble des valeurs citées dans le cahier des charges national.

D'ores et déjà, les départements du Rhône, de l'Isère, du Puy-de-Dôme et de l'Ain sont ciblés pour le développement de ces petites unités de vie. D'autres territoires pourraient être concernés notamment Savoie/Haute-Savoie avec une offre interdépartementale. La répartition infrarégionale sera connue au début de l'année 2021.

En complément de l'offre d'hébergement, **des offres de type ambulatoire** sont dès à présent fléchées sur les départements de la Drôme et de la Haute-Savoie : création d'une équipe de prévention des ruptures de parcours pour les personnes en situation complexe dans la Drôme et dispositif ambulatoire pour les adultes TSA en Haute-Savoie.

8 464 560 € sont consacrés à la création de dispositifs d'accompagnement renforcé pour la prise en charge des personnes à besoins complexes.

HABITAT INCLUSIF

Permettre aux personnes TSA de bénéficier de l'habitat inclusif est désormais possible, depuis la parution des textes réglementaires en 2019.

Dans le cadre des conférences départementales des financeurs, l'Agence régionale de santé et les conseils départementaux ont lancé en 2020 des appels à candidatures sur l'ensemble de la région, visant à soutenir la création et le développement de projets d'habitat inclusif. Conformément à la stratégie TSA/TND, une attention particulière a été requise concernant les habitats accueillant des personnes avec autisme.

3 000 000 € sont consacrés à l'habitat inclusif au sein du FIR, dont 15 % destinés à des projets incluant un public TSA.

En 2020, 1 600 000 € ont été engagés sur des projets d'habitat inclusif. Toutefois, il n'y a, pour le moment, pas de projets dédiés à l'accueil de personnes TSA. Des appels à candidature seront lancés en 2021, avec un rappel de l'attention sur les TSA.

700 000 €

pour l'emploi accompagné des adultes TSA

277

personnes accompagnées

... et en 2021

des compléments de financements sont attendus

EMPLOI ACCOMPAGNÉ

L'emploi accompagné est une méthode d'accès le plus direct possible à l'emploi, qui inclut un accompagnement médico-social et des conseils à l'insertion professionnelle dans la durée. Sa mise en œuvre comprend un soutien du salarié, ainsi que de l'employeur, qu'il soit public ou privé. Le dispositif Emploi accompagné fait l'objet d'un co-financement ARS, AGEFIPH et FIPH FP depuis 2017.

En 2019, l'ARS avec les co-financeurs Agefiph et FIPH FP ont complété l'offre existante, avec des dispositifs d'emploi accompagné dédiés au public TSA.

Fin 2020, les moyens dédiés à l'emploi accompagné pour adultes TSA sont renforcés, passant de 474 494 € en 2019 à 694 983 €, avec une mise en œuvre début 2021.

Cette dynamique de renforcement se poursuivra en 2021.

LES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM)

Le GEM est un outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale. Il offre un espace pour se soutenir mutuellement dans les difficultés rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

La stratégie nationale autisme prévoit la création d'un GEM TSA par département à horizon 2022.

Un appel à candidatures a été lancé afin de compléter les GEM déjà existants, en vue d'une programmation des ouvertures entre 2020 et 2022 sur les départements non couverts.

Programmation des 12 GEM TSA :

- ouverts en 2019 : Drôme, Isère et Savoie
- ouverts en 2020 : Loire, Métropole lyonnaise et Haute-Savoie
- 2021 : Ain, Ardèche, Haute-Loire et Puy-de-Dôme
- 2022 : Allier et Cantal

DÉPISTAGE ET ACCÈS AUX SOINS

L'ARS a pour objectif de développer et renforcer le dépistage et l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap. Le plan d'action est en cours de définition, notamment pour l'accès aux soins somatiques. Des moyens complémentaires ont été accordés dès 2020 à Handiconsult de Haute-Savoie, afin de réaliser des bilans somatiques pour des publics TSA.



Engagement n°5

Soutenir les familles et reconnaître leur expertise

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE RÉPIT

Les 8 départements ex-rhône-alpins sont équipés de Plateformes de répit dédiées au public avec TSA.

Afin de répondre aux besoins non couverts, il a été décidé d'engager en 2021 la création d'une offre dans les 4 départements de l'ex-Auvergne et de renforcer en moyens les 8 plateformes d'ex-Rhône-Alpes.

Près d'1 million d'euros sont fléchés pour le développement d'une offre de répit en ex- Auvergne. Ces 4 plateformes de répit seront mises en œuvre à compter de septembre 2021, après appel à candidature, sur les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, avec des places d'accueil de jour rattachées à cette dernière plateforme compte tenu de la densité populationnelle. Chaque plateforme fonctionnera avec un budget de 200 000 € sauf le Puy-de-Dôme pour lequel le budget comprendra en plus 199 000 € destinés à l'accueil de jour.

Par ailleurs, toutes les plateformes de l'ex-Rhône-Alpes seront renforcées à hauteur de 1 228 229 € (divisés entre les 8 plateformes) afin de pouvoir répondre à la demande de répit exprimée par les familles, notamment pour développer, selon les possibilités juridiques, des actions ponctuelles de remplacement de l'aidant.

RENFORCER L'ACCÈS À L'INFORMATION POUR LES FAMILLES

• Livret autisme Auvergne-Rhône-Alpes (LAARA)

Créé en 2007, le livret LAARA a pour objectif d'informer les familles sur l'offre médico-sociale destinée aux enfants et adultes avec troubles du spectre de l'autisme mais également d'initier, pour les ESMS s'inscrivant dans la démarche, un temps de regard sur leurs pratiques.

Réactualisé en 2018 pour tenir compte des recommandations de bonnes pratiques, le livret LAARA a évolué pour améliorer l'information apportée aux familles.

L'ARS fixe le renseignement du LAARA comme objectif du CPOM de tout ESMS autorisé à accueillir du public TSA.



À consulter



Livret **A**utisme **A**uvergne-**R**hône-**A**lpes

www.laara.org

2 218 229 €
engagés pour répondre à la demande de répit exprimée par les familles

Une mise en œuvre prévue en 2021

• **Point actualisé au 6 novembre 2020 de ViaTrajectoire (secteur handicap)**

Le module handicap est ouvert pour tout ou partie des ESMS dans les départements de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Ardèche, de l'Isère, de l'Ain et de la Métropole de Lyon.

Le déploiement est en cours pour les départements du Rhône, de l'Allier, du Cantal, de la Drôme et de la Haute-Savoie avec la formation des MDPH en premier lieu puis ensuite la formation des ESMS et l'import des données.

Toutefois à ce stade, le module usager (consultation, suivi du dossier...) n'est ouvert dans aucun des départements de la région.

**ACTION URAFRA DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION
DE DIFFÉRENTES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES
POUR CHANGER DE REGARD SUR L'AUTISME**

L'action portée par l'URAFRA avec le soutien de l'ARS, destinée notamment à former les professionnels de la Justice, de l'Aide sociale à l'enfance, de l'Éducation nationale, est en cours de reprogrammation à compter de 2021.